

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 3^e ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville,

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de La Pocatière pour les années 2014, 2015 et 2016 a été déposé au bureau de la soussignée au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, le 11 septembre 2015;

QUE, pour l'exercice financier 2016 du rôle d'évaluation foncière 2014, 2015 et 2016 de la Ville de La Pocatière, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

QUE la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 101 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que ledit règlement numéro 101 sont disponibles aux bureaux de la Ville (412, 9^e Rue, La Pocatière (Québec), G0R 1Z0) et aux bureaux de la MRC de Kamouraska (235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0);

QUE le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Kamouraska, à l'attention du service d'évaluation;

QUE, dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception; dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à la Ville de La Pocatière ce 2 octobre 2015.

Danielle Caron, OMA
Greffière